

Passage au degré primaire

Lettre aux parents

Chers parents,

Votre enfant pourra passer au degré primaire en août prochain. Ce passage est un évènement important pour les enfants et les familles. La plupart des enfants y parviennent sans problème.

Lors de la prochaine réunion enseignant-es-/parents, vous parlerez avec l'enseignant-e-s de jardin d'enfants de la manière dont se fera le passage de votre enfant en primaire. L'enseignant-e a accompagné votre enfant pendant deux ans dans les situations les plus diverses.

S'il existe des doutes quant à un passage régulier en primaire, les possibilités suivantes sont envisageables:

- **Passage retardé en primaire**
Vous pourrez parler de cette possibilité avec l'enseignant-e du jardin d'enfants. Si vous et l'enseignant-e soutenez cette mesure, la direction de l'école pourra autoriser une année de jardin d'enfants supplémentaire.
- **Scolarisation en deux ans:**
La scolarisation en deux ans s'adresse aux enfants qui ne sont que partiellement prêts pour le passage en primaire et ont donc besoin d'un peu plus de temps pour ce passage. Selon le district scolaire, la scolarisation en deux ans est intégrée dans une 1^{re} classe ou dans une classe d'initiation scolaire. Quelle que soit la variante, les enseignements de la 1^{re} classe sont répartis sur deux ans. Au bout de deux ans, les enfants passent en 2^e classe de primaire. La scolarisation en deux ans est décomptée comme deux ans d'enseignement.

Parlez toujours de vos incertitudes d'abord avec l'enseignant-e- du jardin d'enfants. Si des doutes existent quant au passage et au cas où une clarification du niveau de développement s'avère nécessaire, vous pourrez choisir de faire effectuer cette clarification par votre médecin scolaire ou au service de conseil en éducation. L'enseignant-e du jardin d'enfants connaît la procédure d'inscription. Le service de médecine scolaire se fera un plaisir de vous renseigner sur toute question complémentaire.

L'équipe médicale scolaire